

État de l'art

*Politique jeunesse du Département de la Loire : donner aux
11-25 ans le pouvoir d'agir*



Public Factory - Groupe 7

Amoretti Andrea ; Durand Constance ; Eriani Maxime ; Kauffmann Omega ; Le Brisois Quentin
; Nove-Josserand Sofia ; Sallent Jeanne ; Tanaka Shohey ; Tchitembo Tessa ; Zouaoui Imen

INTRODUCTION

Le Département de la Loire s'est donné pour mission d'accorder aux jeunes de 11 à 25 ans le pouvoir d'agir. En effet, l'initiative consiste à repenser la manière dont les politiques jeunesse sont formulées et mises en œuvre à l'échelle du Département et en particulier sur les territoires de Firminy et de Forez-Est. Dans de nombreux cas, les politiques publiques sont construites de manière verticale, c'est-à-dire que les politiques sont décidées "d'en haut" et s'appliquent ensuite aux publics visés. Le but du Département de Loire est justement de rompre avec cette logique et de co-construire, avec les jeunes, les politiques publiques qui les concernent.

Le groupe des jeunes de 11 à 25 ans n'est pas un public anodin car cette tranche d'âge recouvre une grande diversité d'âge et de profils. Il n'est pas non plus aisé de saisir leur parole. C'est donc un enjeu de taille que d'aller vers les jeunes pour ensuite construire des politiques publiques qui émanent directement de leurs demandes.

Ainsi notre groupe de la Public Factory a pour mission de trouver des moyens de saisir cette parole et d'essayer d'accompagner le Département dans cette démarche inédite. Depuis le début du projet, l'ensemble de nos réflexions et de nos actions s'appuient sur la littérature existante concernant les politiques jeunesse et plus largement sur la manière dont on peut les repenser.

La question qui a guidé l'ensemble de notre projet est : **Comment le Département de la Loire peut-il mettre en place des initiatives efficaces et novatrices pour aller vers les jeunes de 11 à 25 ans et pour recueillir leur parole afin de co-construire avec eux les politiques publiques qui les concernent ?**

C'est donc à cette question que nous allons répondre dans notre état de l'art. Cet état de l'art ne se veut pas seulement être une restitution de nos différentes lectures, il rend également compte de notre démarche et du cheminement de pensée qui a accompagné notre projet.

Pour cela, nous étudierons dans une première partie les compétences accordées au Département et les spécificités de cet échelon. Nous approfondirons ensuite la démarche novatrice de construire une politique jeunesse en "allant vers" les jeunes. Dans un troisième temps, nous examinerons la participation des jeunes à la vie publique locale et la manière dont on a été recueillir leur parole. Enfin, dans une dernière partie, nous présenterons les pistes que nous avons trouvées pour donner la parole aux jeunes et pour co-construire avec eux les politiques jeunesse.

I. Institutions et les difficultés du département

1) Un département dont les compétences se sont progressivement resserrées

En premier lieu, avant même d'étudier spécifiquement les politiques jeunesse, nous avons décidé d'approfondir nos connaissances au sujet des spécificités et des missions confiées aux départements qui sont des collectivités territoriales qui ont des prérogatives particulières.

Au gré des réformes, les compétences du département se sont progressivement resserrées. Les compétences du département demeurent toutefois assez importantes^{1 2} : le Département est chargé des collèges, de leur construction à leur entretien en passant par leur équipement ainsi que la gestion du personnel technique. Les départements ont également conservé leur compétence en matière de voirie départementale, en étant les propriétaires et gestionnaires de près de 377 000 km de voies de circulation. Il incombe par ailleurs au département de gérer le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). En matière culturelle, le département est chargé de la création et de la gestion des bibliothèques de prêt départementales ainsi que la gestion des archives.

Enfin, l'action sociale représente le champ d'intervention le plus important des départements puisque la Loi NOTRe a réaffirmé le rôle départemental en matière de promotion de la cohésion territoriale et des solidarités. Concrètement, le département gère l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile ainsi que l'aide aux familles en difficulté financière. Le département dispose également de compétences concernant les personnes en situation de handicap notamment les prestations de compensation du handicap (PCH), les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et gère les politiques d'hébergement et d'insertion sociale. Le département est en outre chargé de l'attribution du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le département a également des compétences dans le domaine du grand âge. Ainsi, il a la charge de la création et de la gestion des maisons de retraite ainsi que les politiques de maintien des personnes âgées à domicile. Les compétences dans ce domaine précis ont été affirmées par la Loi relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale (Loi 3DS) puisque celle-ci confie au Président du Conseil Départemental la coordination du développement de l'habitat inclusif et l'adaptation des logements au vieillissement de la population. Le département devient donc chef de file en la matière ce qui renforce sa place centrale en matière d'action sociale.

¹ « Tableau de répartition des compétences », Collectivités-locales.gouv.fr, <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/tableau-de-repartition-des-competences>, s. d., consulté le 07 avril 2024.

² Nelly Ferreira, « Le département, entre résistance et renaissance », *Vie politique*, <http://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/278683-le-departement-entre-resistance-et-renaissance-par-nelly-ferreira>, mis en ligne le 22 février 2021, consulté le 07 avril 2024.

Un chef de file de l'action sociale

Le département occupe donc une place singulière en matière d'action sociale. En effet, la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que « *Le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'État, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux autres organismes de sécurité sociale* ».

Cette disposition donne au département le rôle de « chef de file » en matière d'action sociale. Cela s'inscrit dans une démarche de rationalisation en vue d'une meilleure efficacité³ et ce particulièrement à l'égard du RMI devenu RSA, dont le pilotage s'avère être exigeant en termes de ressources. Toutefois, la notion de chef de file est jugée peu claire par la Cour des Comptes, d'autant qu'elle fait face à l'interdiction de tutelle d'une collectivité sur une autre. Ainsi dans un contexte d'incertitude juridique, le poids des rapports de force se fait sentir⁴.

En matière de compétences, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 a apporté d'importants changements en supprimant notamment la clause générale de compétences pour les départements et les régions. Selon ce principe, lorsqu'il existait un intérêt public local à agir dans un domaine et que celui-ci ne relevait pas d'une compétence exclusive de l'Etat ou d'une autre collectivité territoriale, alors le département ou la région pouvait s'en emparer. Après la loi NOTRe, ce principe ne subsiste que pour les communes tandis que les compétences des départements et des régions sont désormais clairement énumérées par la loi. Si cette suppression avait pour but de clarifier les compétences des collectivités territoriales en évitant les enchevêtrements de compétences, il semble que le résultat n'ait pas été pleinement atteint⁵.

S'il apparaît que le département est l'échelon de référence en matière de politique sociale, il peut être pertinent d'interroger la manière dont ce bloc de politique sociale a été constitué en tant que tel. En effet, si le terme de bloc suggère un caractère monolithique, l'on constate que cela recouvre des logiques et des champs d'interventions très variés⁶. Ainsi, si certaines politiques sont sectorielles telles l'aide sociale à l'enfance ou aux personnes âgées, la lutte contre l'exclusion est davantage transversale. Par ailleurs, l'insertion sociale et professionnelle, qui est une compétence du département, peut difficilement être isolée de la question de l'emploi et du développement économique⁷, qui sont autant de compétences de la région.

³ Gilles Frigoli, « Le rôle du département en tant que chef de file dans le domaine de l'insertion », *Informations sociales* N°162, 2010, pp.76-84, <https://doi.org/10.3917/inso.162.0076>.

⁴ *Ibid.*

⁵ Marie-Vic Ozouf-Marignier, s.v. « Département », dans Romain Pasquier, Sébastien Guigner, Alistair Cole (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, 2020, pp.147-53.

⁶ Virginie Donier, « L'avenir de la décentralisation de l'action sociale », *Revue française d'administration publique* N°156, 2015, pp.1055-64, <https://doi.org/10.3917/rfap.156.1055>.

⁷ Gabriel Andre et al., « La décentralisation des politiques sociales », s. d., https://inet.cnfpt.fr/sites/default/files/2020-07/la_decentralisation_des_politiques_sociales.pdf, consulté le 08 avril 2024.

Le département dispose donc de compétences dans des domaines largement encadrés par l'Etat ce qui réduit ses marges de manœuvre.

2) Un échelon concurrencé mais pertinent pour construire des politiques jeunesse

La question de la répartition des compétences ne revêt pas seulement une dimension technique mais s'inscrit également dans un certain contexte de concurrence avec les autres collectivités et particulièrement les régions, dans un contexte de montée en puissance de ces dernières.

La loi NOTRe a acté la montée en puissance des régions au détriment des départements. Les départements ont dû transférer aux régions leur compétence en matière de transports non urbains et scolaires, tout en conservant parallèlement la compétence de transport pour personnes handicapées, ce qui a fait l'objet de critiques par les élus départementaux⁸. L'exemple le plus éloquent afin d'illustrer le dépouillement des compétences du département au profit de la région est sans aucun doute le champ économique. Effectivement, le développement économique est désormais une compétence exclusive des régions. Dès lors, les départements ne peuvent plus soutenir l'activité économique de leur territoire par l'octroi d'aides directes ou indirectes aux entreprises⁹. Le département a également été privé de presque toutes les compétences en matière de mobilité et d'aménagement du territoire.

Si le département s'est imposé comme chef de file en matière d'action sociale, il s'agit d'un domaine très encadré par le niveau étatique. Par ailleurs, le poids croissant de l'action sociale¹⁰ dans le budget des départements¹¹ bride ceux-ci en matière de dépenses d'investissement. En la matière, les départements sont donc réduits au rôle d'opérateur de directives relevant de l'Etat ce qui s'inscrit dans un processus d'agencification des départements¹²

⁸ « Rallier les citoyens, relier les territoires : le rôle incontournable des départements », Rapport d'information du Sénat, <https://www.senat.fr/rap/r19-706/r19-706.html>, mis à jour le 3 avril 2023, consulté le 07 avril 2024.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ « Départements : 70% de leurs dépenses pour la santé et l'action sociale », Vie-publique.fr, <http://www.vie-publique.fr/en-bref/288507-departements-70-de-leurs-depenses-pour-la-sante-et-laction-sociale>, mis en ligne le 8 mars 2023, consulté le 08 avril 2024.

¹¹ Jean-René Cazeneuve, « Situation financière des collectivités territoriales bilan 2022 », s. d., <https://jrcazeneuve.fr/2023/03/07/finances-des-collectivites-territoriales-le-bilan-2022/>, consulté le 08 avril 2024.

¹² Olivier Thomas, « Peut-on justifier la suppression des départements français ? Une revue de la littérature », *Revue française d'administration publique*, N°154, 2015, PP.505-22, <https://doi.org/10.3917/rfap.154.0505>.

2) Un échelon concurrencé mais pertinent pour construire des politiques jeunesse

La question de la répartition des compétences ne revêt pas seulement une dimension technique mais s'inscrit également dans un certain contexte de concurrence avec les autres collectivités et particulièrement les régions, dans un contexte de montée en puissance de ces dernières.

La loi NOTRe a acté la montée en puissance des régions au détriment des départements. Les départements ont dû transférer aux régions leur compétence en matière de transports non urbains et scolaires, tout en conservant parallèlement la compétence de transport pour personnes handicapées, ce qui a fait l'objet de critiques par les élus départementaux¹³. L'exemple le plus éloquent afin d'illustrer le dépouillement des compétences du département au profit de la région est sans aucun doute le champ économique. Effectivement, le développement économique est désormais une compétence exclusive des régions. Dès lors, les départements ne peuvent plus soutenir l'activité économique de leur territoire par l'octroi d'aides directes ou indirectes aux entreprises¹⁴. Le département a également été privé de presque toutes les compétences en matière de mobilité et d'aménagement du territoire.

Si le département s'est imposé comme chef de file en matière d'action sociale, il s'agit d'un domaine très encadré par le niveau étatique. Par ailleurs, le poids croissant de l'action sociale¹⁵ dans le budget des départements¹⁶ bride ceux-ci en matière de dépenses d'investissement. En la matière, les départements sont donc réduits au rôle d'opérateur de directives relevant de l'Etat ce qui s'inscrit dans un processus d'agencification des départements¹⁷.

Une concurrence par le bas : la montée en puissance des EPCI et des métropoles

Mais la concurrence des départements s'opère également par le bas, c'est-à-dire par la montée en puissance des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et le développement des métropoles.

La loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) de 2010 a créé un nouveau type d'EPCI, les métropoles, lesquelles ont été renforcées par la loi de modernisation de l'action publique

¹³ « Rallier les citoyens, relier les territoires : le rôle incontournable des départements », Rapport d'information du Sénat, <https://www.senat.fr/rap/r19-706/r19-706.html>, mis à jour le 3 avril 2023, consulté le 07 avril 2024.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ « Départements : 70% de leurs dépenses pour la santé et l'action sociale », Vie-publique.fr, <http://www.vie-publique.fr/en-bref/288507-departements-70-de-leurs-depenses-pour-la-sante-et-laction-sociale>, mis en ligne le 8 mars 2023, consulté le 08 avril 2024.

¹⁶ Jean-René Cazeneuve, « Situation financière des collectivités territoriales bilan 2022 », s. d., <https://jrcazeneuve.fr/2023/03/07/finances-des-collectivites-territoriales-le-bilan-2022/>, consulté le 08 avril 2024.

¹⁷ Olivier Thomas, « Peut-on justifier la suppression des départements français ? Une revue de la littérature », *Revue française d'administration publique*, N°154, 2015, PP.505-22, <https://doi.org/10.3917/rfap.154.0505>.

territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014. La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) dispose que les départements doivent déléguer trois champs de compétences sur les neuf énumérés par ladite loi.

Ainsi apparaît une forme de paradoxe selon Olivier Thomas puisque les départements ont été privé de quasi toute possibilité de lever un minimum d'impôt mais conservent le statut de collectivité territoriale tandis que les EPCI ont toutes les caractéristiques des collectivités territoriales sans en avoir le statut¹⁸.

Vers une revitalisation du département ?

L'échelon départemental apparaît comme un acteur de proximité¹⁹ reconnu même si celui-ci peut apparaître comme un guichet des allocations de solidarité. Le fait d'avoir réussi à préserver ses compétences en matière de voirie et surtout dans la gestion des collèges lui a permis de conserver un véritable ancrage local²⁰.

Par ailleurs, entre l'affirmation des régions et la montée en compétence des EPCI, les départements ont su faire jouer leur ancrage territorial et une certaine expertise lui permettant de jouer le rôle de pivot nécessaire à l'articulation des politiques publiques régionales et de soutien aux intercommunalités. En effet, l'article L 3232-1-1 du CGCT prévoit que le département peut apporter une assistance technique aux EPCI ou aux communes en matière d'assainissement, de protection de la ressource en eau, de restauration et d'entretien des milieux aquatiques. Toujours dans l'idée de se positionner comme un pivot, l'article 5511-1 du CGCT prévoit que le département peut s'associer à des communes ou des EPCI afin de créer une agence départementale en vue d'apporter une assistance technique, juridique ou financière.

Le département reste un échelon pertinent pour mettre en place des politiques jeunesse

La concurrence entre les différents échelons et le resserrement des compétences accordées au département nous a donc questionnés sur le rôle que pouvait effectivement jouer le département dans les politiques jeunesse. De plus, avec la loi "Égalité et citoyenneté" de 2017²¹, la région a été désignée chef de file des politiques jeunesse. Ainsi, il peut sembler complexe d'identifier le rôle que joue le département dans ce paysage où la région domine.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ François Sauvadet, « Le département, échelon naturel de la proximité », *Administration*, n°277, 2023, pp.80-81.

²⁰ Nelly Ferreira, « Le département, entre résistance et renaissance », art. cit.

²¹ « Égalité et citoyenneté : qu'a changé la loi du 27 janvier 2017 ? | vie-publique.fr », 17 mai 2019.

Cependant, l'échelon du département est loin d'être inutile pour mettre à bien des politiques jeunesse. En effet, selon l'INJEP, les actions départementales en direction des jeunes s'organisent principalement autour de trois politiques publiques :

- “les politiques sociales et d'aide à l'insertion, notamment à travers la politique d'aide sociale à l'enfance (ASE), mais également le pilotage du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)”²²
- “les politiques de gestion des collèges (construction, rénovation, fonctionnement, équipement, restauration) et d'appui aux activités pédagogiques (soutien aux projets éducatifs et à l'acquisition d'outils pédagogiques, le plus souvent sous forme numérique)”²³ comme nous l'avons vu précédemment.
- “les politiques relevant de l'action des services jeunesse. Ces dernières visent à faciliter l'accès aux loisirs (culturels, sportifs, etc.), aux vacances, à la mobilité internationale, au permis de conduire, et à soutenir l'engagement ainsi que la participation des jeunes dans une logique de développement de la citoyenneté (soutien aux projets, mise en place d'un conseil de jeunes, etc.)”²⁴.

Le département a donc bel et bien un rôle à jouer dans les politiques jeunesse et il est même sur certains points un échelon plus efficace à ce sujet notamment car celui-ci est en capacité de créer du lien entre des acteurs départementaux et locaux tels que des associations, des collèges, des élus communaux et départementaux... Le département est donc un échelon très pertinent pour créer des connexions entre différents acteurs qui n'agissent pas nécessairement dans les mêmes zones du département et qui ont une certaine expertise des enjeux locaux. Le département a donc le pouvoir de créer des initiatives et de les impulser au niveau local en faisant coopérer différents types d'acteurs.

Au vu de la demande qui nous a été faite par le département de la Loire, notre réflexion devait donc porter sur le troisième axe présenté ci-dessus, c'est-à-dire soutenir l'engagement et la participation des jeunes. Cependant, cette réflexion devait sortir des politiques jeunesse qui avaient déjà été faites dans ce sens afin de trouver un moyen inédit d'aller vers les jeunes.

²² « La jeunesse dans les politiques des conseils départementaux - INJEP - Jordan Parisse , INJEP Maëlle Moalic ,laboratoire Arènes ».

²³ Ibid

²⁴ Ibid

II. Vers une action publique dynamique : l'approche proactive « Aller vers »

L'aller-vers apparaît comme une nouvelle manière de concevoir l'action publique. En effet, certaines politiques publiques tendent de plus en plus à "aller vers" les usagers, à mieux appréhender et répondre à leurs besoins spécifiques et les politiques jeunesse ne font pas exception.

Le département de la Loire a le souhait d'aller vers les jeunes de 11 à 25 ans et de trouver des moyens innovants de le faire. Pour mieux saisir cette démarche et pour mieux aider le département dans ce cheminement nous avons approfondi nos recherches concernant l'approche proactive « aller vers » qui fait l'objet de plusieurs ouvrages et revues scientifiques.

Le constat global de ces recherches et dont les institutions publiques ont bien conscience depuis plusieurs années est qu'on ne peut plus se satisfaire d'une intervention politico-sociale limitée à la réponse aux demandes formulées par ses potentiels bénéficiaires. Les dispositifs d'intervention ne peuvent rester statiques et doivent s'affranchir de leurs délimitations bureaucratiques pour partir à la rencontre des personnes, là où elles se trouvent.

Les départements et en particulier le département de la Loire aspirent à travailler de manière renouvelée et efficace, en prenant en compte les initiatives locales et en co-construisant les politiques publiques avec le gouvernement. Ils souhaitent s'inspirer des actions de terrain pour gagner en inventivité et pragmatisme et, *in fine*, améliorer l'efficacité des services publics et répondre de manière adaptée aux défis actuels. Pour cela, beaucoup souhaitent adopter une approche proactive dite d'« aller-vers ».

1) Les fondements de l'approche proactive « Aller vers »

L'approche proactive « aller-vers » est présentée comme une méthode fondamentale dans le domaine du travail social. Son objectif est de rompre avec l'isolement et la rigidité souvent associés aux organisations intervenant dans le domaine social, de dépasser la logique passive du guichet où l'on attend que les individus viennent exprimer leurs besoins, et surtout, d'atteindre les publics que les actions sociales peinent à toucher. Cette approche est ainsi perçue comme une occasion de réaffirmer la légitimité de l'intervention sociale, de repenser les structures du travail social, de réinventer les pratiques professionnelles, et également de reconnaître la valeur des professionnels de terrain en leur offrant de nouvelles perspectives d'action.

Si nous nous concentrons sur les termes : L'expression « aller-vers quelque chose ou quelqu'un » désigne une action impliquant le déplacement vers une cible spécifique. Cette phrase est construite autour du verbe « aller », qui décrit l'action, de l'adverbe « vers », qui indique la direction de l'action, et d'un complément d'objet qui précise la cible de cette action. Au fil du temps et des

usages, cette expression a évolué pour devenir « aller-vers » (avec un trait d'union entre les deux termes, soulignant cette transformation), transformant ainsi l'action en un substantif. Ce qui était initialement un verbe d'action est devenu un concept ou même un mot d'ordre à part entière. Il n'est alors plus nécessaire de préciser la cible de l'action, celle-ci se suffisant à elle-même. Dans le domaine de l'action sociale, « aller-vers » est devenu une pratique de travail, une manière de se positionner ou de s'engager dans une action, parfois au risque de perdre de vue la raison ou l'objectif initial de ce déplacement.²⁵ C'est pour aller vers qui que les organisations publiques doivent générer de l'aller-vers ? C'est pour aller où ? Dans le cadre de ce projet commun au département de la Loire et à la Public Factory, c'est notamment pour aller vers les jeunes, plus précisément ceux de 11 à 25 ans. Adopter les principes de cette démarche nouvelle, revient pour le département de la Loire à anticiper et reconnaître les aspirations et les besoins des jeunes, s'engager envers eux et s'adapter pour exprimer au mieux leur potentiel.

Dans le département de la Loire, une des initiatives locales de développement communautaire serait celle de Josiane Gunther, présidente de l'association *Terrain d'entente*, basée à Saint-Étienne. Cette association met en œuvre des démarches d'aller vers en travaillant sur la relation entre les familles, l'école et le quartier, exerçant ses activités directement au cœur de ce dernier. Leur approche vise à favoriser le dialogue et la coopération au sein de la communauté locale. Ils organisent des rencontres et des échanges entre les différents acteurs, tels que les familles, les enseignants et les habitants du quartier. L'objectif est de créer un espace de concertation et de compréhension mutuelle pour améliorer les relations et renforcer le lien social. En collaborant étroitement avec les parties prenantes, l'association cherche à identifier les besoins spécifiques de chaque groupe et à élaborer des solutions adaptées pour promouvoir un environnement inclusif et harmonieux²⁶.

2) Les avantages de l'approche proactive « Aller vers »

Renforcement de la légitimité et de la confiance dans les institutions publiques

L'approche proactive « aller-vers » peut renforcer la légitimité et la confiance dans les institutions publiques de plusieurs manières. D'abord, elle implique une démarche d'engagement actif des institutions vers les citoyens, ce qui peut améliorer la perception de la transparence et de l'accessibilité²⁷. À ce titre, la ville de Lyon a par exemple mis en place un programme de médiation sociale depuis 2019 (via L'agence Lyon Tranquillité Médiation) où des médiateurs se rendent

²⁵ Roland Janvier, « *L'aller-vers* » en travail social : Une mutation des pratiques et des organisations, Nîmes, Champ social, 2023, pp.9-15.

²⁶ Josiane Gunther, et al., « Familles, Ecole, Quartier, quel « Terrain d'Entente » ? », *Alternative Non-Violente*, 2022, pp.14-16.

²⁷ Pascal Frucquet et al., « Politiques publiques de Villes et de Territoires Intelligents : le rôle clé de la gouvernance dans le processus de création de valeur publique », *Gestion et management public*, vol.11, N° 4, 2023, pp.9-33, <https://doi.org/10.3917/gmp.114.0009>.

régulièrement dans les quartiers pour prévenir les conflits et favoriser le dialogue entre les habitants. En établissant une présence active sur le terrain, en écoutant les préoccupations des résidents et en travaillant à résoudre les problèmes locaux, ce programme a contribué à renforcer la confiance des citoyens dans les autorités municipales.

L'approche peut également favoriser la participation citoyenne et la co-construction des politiques publiques, ce qui renforce la légitimité démocratique²⁸. On pense ici notamment aux conseils de quartier participatifs à Paris (depuis 2002), qui sont des instances de démocratie locale où les citoyens peuvent participer activement à l'élaboration des politiques municipales et à la gestion des affaires de leur quartier. En encourageant la participation des citoyens dans la prise de décision au niveau local, ces conseils de quartier ont renforcé la légitimité démocratique en donnant aux résidents un véritable pouvoir d'influence sur les politiques publiques qui les concernent directement. Par ailleurs, en favorisant les interactions entre les voisins et en encourageant la participation des habitants à la vie communautaire, ces conseils promeuvent l'inclusion sociale en créant un sentiment d'appartenance et en renforçant le tissu social local.

Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques et réduction des coûts à long terme en anticipant les problèmes et en agissant de manière préventive

L'approche proactive « aller-vers » permet aussi de réduire les coûts à long terme en identifiant et en traitant les problèmes avant qu'ils ne s'aggravent, ce qui peut entraîner des économies significatives. Cela va également de pair avec une amélioration de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques en identifiant précisément les besoins des citoyens et en fournissant des services adaptés et accessibles. Un des exemples effectifs qu'on pourrait citer serait celui du programme de santé mobile « Santé pour Tous » à Marseille (depuis 2017) mené par l'association Santé et environnement pour tous (SEPT), qui consiste à déployer des unités mobiles de santé dans les quartiers défavorisés de Marseille, offrant des consultations médicales, des dépistages et des services de santé préventive directement aux citoyens. En allant directement là où se trouvent les besoins, ce programme a amélioré l'efficacité des services de santé en réduisant les barrières d'accès aux soins et en fournissant un soutien médical rapide et ciblé aux populations les plus vulnérables.

3) Limites de l'« aller vers »

Résistance au changement et inertie bureaucratique

²⁸ Brigitte Bouquet, « La complexité de la légitimité », *Vie sociale*, N°8, 2014, pp.13-23, <https://doi.org/10.3917/vsoc.144.0011>.

L'approche proactive « aller-vers » est une stratégie qui vise à anticiper les besoins et les problèmes pour y répondre de manière préventive. Cependant, cette méthode peut se heurter à des obstacles tels que la résistance au changement et l'inertie bureaucratique.

La résistance au changement est un phénomène psychologique et social bien connu. Les individus peuvent craindre de perdre leurs acquis, de ne pas être à la hauteur des nouvelles exigences, ou simplement être attachés à leurs habitudes. Cette résistance peut être d'autant plus marquée dans les organisations où les traditions et les routines sont profondément ancrées. Les employés, habitués à un certain ordre et à des procédures spécifiques, peuvent voir d'un mauvais œil toute tentative de modification de leur environnement de travail. Par exemple, un article du 26 décembre 2023 mentionne que 70 % des projets de conduite du changement échouent en raison de résistances internes et d'un manque de soutien du management²⁹. Cela souligne l'importance de gérer efficacement la résistance au changement pour réussir l'implémentation de l'approche proactive « aller-vers » dans les organisations.

D'autre part, l'inertie bureaucratique fait référence à la tendance des organisations, en particulier les grandes structures publiques, à maintenir le statu quo. Les processus administratifs rigides, les règlements stricts et la hiérarchie peuvent entraver l'adoption de nouvelles pratiques. Cette inertie est souvent le résultat d'une culture organisationnelle conservatrice et d'un manque de flexibilité, ce qui peut retarder ou même empêcher la mise en œuvre d'initiatives innovantes. Un exemple notable en France est celui des réformes du système de santé publique, où l'on a souvent observé une résistance au changement due à la complexité des structures administratives et à la lourdeur des procédures. Par exemple, la réforme « Ma Santé 2022 », annoncée en septembre 2018, visait à transformer l'offre de soins en France. Cependant, sa mise en œuvre a rencontré des défis, notamment en raison de l'inertie des institutions de santé existantes, habituées à fonctionner selon des modalités bien établies³⁰.

Nécessité de ressources et de compétences spécifiques pour la mise en œuvre

Il est crucial de prendre en compte plusieurs autres aspects pour la mise en œuvre réussie de l'approche proactive « aller-vers ». Tout d'abord, les ressources humaines jouent un rôle essentiel : il est nécessaire d'avoir des professionnels formés et expérimentés dans le travail de terrain et la relation d'aide. Recruter et former ces individus demande du temps et des investissements financiers. De plus, ces travailleurs sociaux doivent développer des compétences avancées en communication et en empathie pour établir des relations de confiance avec les publics ciblés.

²⁹ Emmanuelle Abensur, « Résistance au changement : comment la surmonter et la transformer en opportunité », Talkspirit, <https://blog.talkspirit.com/resistance-au-changement-comment-la-surmonter/>, mis en ligne le 26 décembre 2023, consulté le 6 avril 2024.

³⁰ Jordan Parisse et Emmanuel Porte, « Les démarches d'« aller vers » dans le travail social : une mise en perspective », *Cahiers de l'action*, N°59, 2022, pp.9-16, <https://doi.org/10.3917/cact.059.0009>.

Parallèlement, les initiatives « aller-vers » peuvent requérir des investissements initiaux importants pour la mise en place d'infrastructures ou de programmes adaptés ; tout comme il est essentiel de développer des partenariats solides avec d'autres organisations et institutions, ce qui demande des compétences en négociation et en gestion de réseau.

Risques potentiels de stigmatisation ou de discrimination dans les approches ciblées

Les approches ciblées d'« aller-vers » dans les politiques publiques, bien qu'elles visent à améliorer l'accès aux services pour certains groupes, peuvent paradoxalement entraîner des risques de stigmatisation ou de discrimination. En effet, en mettant l'accent sur des populations spécifiques, ces méthodes peuvent involontairement renforcer des stéréotypes négatifs et contribuer à l'étiquetage social, où les individus sont réduits à leur statut d'« aidé ». Cela peut mener à une marginalisation accrue, isolant ces groupes du reste de la communauté et créant des divisions sociales. De plus, en ne reconnaissant pas la diversité des expériences au sein des groupes ciblés, les interventions risquent d'être inappropriées ou inefficaces. Par exemple, en éducation, les programmes destinés aux jeunes de milieux défavorisés peuvent les stigmatiser comme nécessitant une aide spéciale, influençant négativement leur estime de soi et leur intégration sociale. Il est donc essentiel que ces approches soient appliquées avec sensibilité et respect de la dignité et de l'autonomie des individus pour éviter toute forme de stigmatisation ou de discrimination.

Et en rapport et au-delà de ces risques, dans le cadre des politiques publiques, l'approche « aller vers » l'usager est parfois critiquée pour son misérabilisme. En effet, les institutions publiques, en charge de la cohésion sociale, tendent à représenter les problèmes sociaux sous l'angle de l'« exclusion », une notion élaborée dans les années 1980 et 1990, plutôt que d'analyser les inégalités sous-jacentes. Cette redéfinition met l'accent sur les spécificités culturelles, sociales et économiques des populations des quartiers en difficulté, justifiant ainsi un accueil et une formation spécifiques des professionnels, perçus comme exposés à la violence. Cependant, cette approche repose sur des postulats simplificateurs et véhicule une vision misérabiliste des relations entre les habitants et les services publics. Les habitants sont décrits comme « exclus », rendant le travail des agents publics difficile et conflictuel. L'enquête de Yasmine Siblot dans un quartier considéré comme « en difficulté » révèle que les habitants utilisent diverses ressources et stratégies pour interagir avec les administrations, développant des compétences pour gérer ces relations³¹. Globalement, si mal déployée, cette approche risque de mener à une vision culturaliste et méprisante, éloignée des véritables enjeux.

Difficulté à mesurer et à évaluer l'impact à long terme de l'approche proactive

³¹ Siblot, Yasmine. « Adapter les services publics aux habitants des « quartiers difficiles ». Diagnostics misérabilistes et réformes libérales ». *Actes de la recherche en sciences sociales* n°159, 2005, pp.70-87. <https://doi.org/10.3917/arss.159.0070>.

Évaluer l'impact à long terme de l'approche proactive d'« aller vers » est complexe pour plusieurs raisons. Premièrement, il est difficile d'attribuer avec certitude les changements observés à cette approche en raison de la multitude de facteurs qui peuvent influencer les résultats. Deuxièmement, les effets positifs sont souvent qualitatifs et ne se manifestent pas immédiatement, rendant leur mesure délicate. Troisièmement, les contextes variés dans lesquels ces interventions sont mises en place compliquent l'établissement d'indicateurs communs pour évaluer leur impact. Enfin, les changements de comportement visés sont souvent subtils et à long terme, ce qui pose un défi supplémentaire pour leur évaluation.

Par exemple, dans l'éducation, évaluer l'efficacité des programmes d'accompagnement scolaire pour les jeunes défavorisés nécessite de suivre les bénéficiaires sur le long terme pour observer des résultats significatifs, comme l'amélioration des taux de réussite ou l'intégration professionnelle, qui peuvent être affectés par de nombreux autres facteurs extérieurs au programme.

4) « L'aller vers » pour promouvoir une action publique dynamique dans le département de la Loire

Dans le cadre de ce projet commun au département de la Loire et à la Public Factory, c'est notamment pour aller vers les jeunes, plus précisément ceux de 11 à 25 ans. L'intérêt de cette démarche nouvelle pour le département de la Loire réside dans la reconnaissance du potentiel des jeunes, de leurs aspirations et de leurs besoins spécifiques. En adoptant cette approche, le département peut s'assurer que les jeunes sont inclus dans les discussions et les décisions qui les concernent, favorisant ainsi leur participation active à la vie civique et renforçant leur sentiment d'appartenance à la société. En allant directement à la rencontre des jeunes dans leur environnement quotidien, le département peut mieux comprendre leurs besoins variés en termes d'éducation, d'emploi, de santé, de loisirs et de participation sociale. Cela lui permet d'identifier les défis auxquels les jeunes sont confrontés et de concevoir des politiques et des programmes adaptés pour y répondre. En offrant plus d'occasions aux jeunes d'exprimer leurs souhaits et leurs besoins, le département peut contribuer à créer un environnement favorable à leur épanouissement personnel, social et professionnel. De plus, cette approche proactive permet de repérer et d'intervenir plus tôt dans les situations à risque, en offrant un soutien approprié aux jeunes en difficulté et en favorisant leur intégration sociale et professionnelle. Enfin, en allant à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent, le département montre son engagement envers cette tranche de la population et renforce sa légitimité. Cela contribue à créer un climat de confiance mutuelle entre les jeunes et le département, favorisant ainsi une meilleure

collaboration et une plus grande efficacité des politiques et des programmes destinés aux jeunes de la Loire.

Cette approche proactive apparaît d'autant plus nécessaire que les jeunes de la Loire souffrent à plusieurs égards des inégalités sociales et territoriales. En effet, d'après l'INSEE le département présente un taux de chômage de 24,5% des 15-24 ans, ce qui est relativement élevé et peut indiquer des difficultés économiques et un manque d'opportunités d'emploi dans certaines zones, accentuant les inégalités sociales. Pour ce qui est du revenu disponible médian (par unité de consommation), il est de 21 970 euros, ce qui pourrait masquer des disparités importantes entre les revenus des ménages. Le taux de pauvreté de 2021, affichant 25,4% pour les moins de 30 ans, suggère qu'une partie significative des jeunes vit avec des ressources inférieures au seuil de pauvreté, ce qui peut entraîner des inégalités en termes d'accès aux services essentiels et de qualité de vie. Enfin pour ce qui est de la propriété immobilière, le fait que 58,8% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale peut refléter une stabilité économique pour une majorité, mais cela laisse aussi entendre que près de 39,5% des ménages ne sont pas propriétaires, dont 15% locataires de HLM, ce qui reste un indicateur d'inégalité en termes de sécurité du logement³². Ces chiffres peuvent également indiquer des inégalités territoriales, avec des zones plus prospères bénéficiant de meilleurs services et opportunités, tandis que d'autres sont peut-être délaissées.

Ces disparités ne doivent toutefois pas pousser le département à envisager l'aller vers comme une démarche de conquête (de nouveaux territoires d'action, de nouveaux publics) mais comme une exploration d'une jeunesse vivant d'autres cultures, d'autres références, d'autres pratiques sociales, sans jugement de valeur *a priori*. Il est bien ici question d'une démarche exploratoire au sens ethnographique du terme, comme le décrirait Roland Janvier³³, c'est-à-dire d'aller à la rencontre de peuplades (ici jeunesses) relativement inconnues et de tirer du choc de cette rencontre des conclusions sur les transformations nécessaires des rapports entre le département et sa jeunesse. Le but est d'accroître la souplesse de nos référentiels, de rendre plus fluides les rapports sociaux sur le fondement de reconnaissances réciproques entre jeunes et adultes. Nous mesurons alors ce que cela suppose de transformation de communication avec les jeunes et pourquoi nous pouvons être convaincus qu'au prix de ces efforts, de ces pas de côté, l'aller vers est une opportunité pour le département de la Loire.

³² « Dossier complet – Département de la Loire (42) », Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-42#chiffre-cle-5>, consulté le 20 mars 2024.

³³ Roland Janvier, « Aller vers pour aller où ? », *Roland JANVIER .org*, <https://www.rolandjanvier.org/articles/droit-usagers/1531-aller-vers-pour-aller-ou-15-12-2020/>, mis en ligne le 15 décembre 2020, consulté le 07 avril 2024.

Cependant, au vu de l'analyse que nous avons fait de l'approche d'aller-vers, il faut que nous gardions en tête que les solutions que nous proposerons au département doivent s'appuyer sur des professionnels formés et expérimentés dans les actions menées auprès des jeunes et qui connaissent bien les territoires de Firminy et de Forez-Est. Une politique jeunesse qui va vers les jeunes à l'échelle du département doit développer des partenariats solides avec d'autres organisations et institutions du territoire telles que les MJC, les collèges...

De plus, notre démarche ne doit pas stigmatiser les jeunes du département comme étant un groupe qui nécessite une aide spéciale. Le but de l'approche "d'aller-vers" les jeunes est bel et bien de co-construire avec eux une politique et des projets qui leur ressemblent sans que cette politique ne les vise comme étant un groupe à part qui serait moins capable que d'autres.

Ainsi, la première étape de notre projet a été de bien cerner les prérogatives du département et les contours de la démarche « aller vers » pour comprendre dans quel cadre devait se porter nos réflexions et nos actions. Suite à cela, nous nous sommes davantage concentrés sur notre public cible et sur les objectifs de notre projet. Pour cela, nous avons voulu étudier la participation des jeunes à la vie publique locale.

III. La participation des jeunes à la vie publique locale

Les discours politiques abordent fréquemment le sujet de la jeunesse. Elle est souvent perçue comme une force de changement, nécessitant parfois un encadrement, une protection ou d'autres fois un encouragement. Ainsi, la jeunesse représente une réalité sociale variée qui change en fonction des générations et des courants politiques.

1) La participation des jeunes à la vie publique locale : lutter contre les préjugés

La diversité des représentations sociales de la jeunesse peut s'expliquer en partie par le fait que la définition de « jeunesse » elle-même n'est pas très précise. Dans le dictionnaire Larousse, la « jeunesse » est définie comme le « *Fait d'être jeune ou d'être formé de personnes jeunes pour un groupe* »³⁴. Le groupe « jeunesse » inclut donc une très grande diversité de profils. Avec cette définition, l'âge est le critère dominant pour définir le groupe, et avec ce critère, on pourrait croire qu'il existe une certaine homogénéité de la jeunesse.

Dans le cadre de notre étude, l'âge est aussi la caractéristique principale pour définir le groupe puisque le public visé est les jeunes de 11 à 25 ans. L'objectif du Département est de cibler un maximum de profils pour tenter de ne pas oublier une catégorie d'individus. Derrière ce projet ambitieux nous avons rapidement compris que, malgré le fait que ce public soit « formé de personnes jeunes », il recouvrait des réalités et des profils très divers.

Tout d'abord, la tranche d'âge est très étendue. Les besoins et réalités de vie d'un jeune de 25 ans sont très éloignés d'un jeune de 11 ans. Ainsi, au sein du même groupe, nous pouvons retrouver des collégiens, des élèves en lycées généraux, professionnels ou technologiques, des étudiants, des apprentis, des jeunes travailleurs, des jeunes sans-emploi etc.

Au-delà de la tranche d'âge très étendue, il est aussi nécessaire de prendre en compte le territoire dans lequel le projet s'inscrit. Initialement, les deux territoires préfigurateurs de notre projet étaient Firminy et Forez-Est. Ce sont deux territoires ayant des caractéristiques différentes. En effet, Forez-Est est un territoire plus rural que Firminy. Il est donc important de bien prendre en compte cette dimension et d'avoir conscience que les besoins et demandes des jeunes en territoire rural peuvent différer de celles des jeunes vivant sur un territoire davantage urbain.

La jeunesse est donc loin d'être un groupe homogène et cette considération guide l'ensemble de notre travail. Ainsi, nous avons rapidement remarqué au fil de nos recherches, de nos discussions et de notre vécu que le groupe « jeunesse », malgré son hétérogénéité et malgré le fait qu'on en parle

³⁴ s.v. « Jeunesse », dans *Dictionnaire Larousse* en ligne, <https://www.larousse.fr/>, consulté le 23 mars 2024

souvent, est généralement perçu comme un groupe ne participant pas et ne s'engageant pas à la vie publique locale ou n'ayant pas la maturité pour y prendre part.

Ce préjugé repose souvent sur l'idée que les questions politiques publiques et sociales ne les intéressent pas et qu'ils ne se sentent pas concernés par les enjeux locaux. Ainsi, leur participation à la vie publique locale serait limitée. À nouveau, grâce à nos recherches, nous avons compris que cette vision n'était qu'un préjugé. En réalité, la jeunesse participe mais dans des formes et des lieux où on ne l'attend pas forcément. Pour l'INJEP (institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), « *Dans les faits, la participation des jeunes à la vie publique locale prend des formes extrêmement variées. La participation doit s'entendre ici comme l'influence exercée par des jeunes sur les décisions prises par les autorités dans le cadre d'une structure reconnue par l'autorité, qu'elle en soit ou non à l'initiative* »³⁵. Ainsi, la vision selon laquelle la jeunesse ne participe pas à la vie locale doit être nuancée. De nombreux jeunes s'investissent activement dans leur communauté et des chiffres récents montrent cette participation effective.

En effet, le rapport de l'INJEP « Moral, état d'esprit et engagement citoyen des jeunes en 2022 » montre que l'engagement des jeunes et leur investissement dans la vie publique se renforcent. On trouve notamment dans ce rapport que, début 2022, le niveau de participation bénévole des jeunes dans des associations ou d'autres organisations a atteint son apogée depuis 2016³⁶. Selon une définition large utilisée dans le baromètre, 51 % des jeunes auraient consacré bénévolement une partie de leur temps à une cause à un moment de l'année, ce qui représente une augmentation de 13 points par rapport à 2016³⁷ et de 6 points par rapport à 2020. De plus, l'engagement régulier se renforce : 21 % des 18-30 ans affirment consacrer plusieurs heures chaque semaine à des activités bénévoles tout au long de l'année, soit une augmentation de 5 points par rapport à 2016 et de 3 points par rapport à 2020. En outre, parmi ceux qui n'ont pas encore franchi le pas, nombreux sont ceux qui se montrent disposés à s'impliquer (22 % des jeunes ne sont pas encore bénévoles mais se déclarent prêts à le devenir). Une autre dimension qui ressort dans le rapport est que les jeunes sont aussi investis dans le sport. De plus, un certain nombre de jeunes manifestent un intérêt pour les questions environnementales et humanitaires.

Ce rapport va donc à l'inverse des préjugés abordés précédemment. Ce qui nous a sauté aux yeux dans nos recherches, c'est que les jeunes participent mais bien souvent hors des structures traditionnelles de participation. Les jeunes prennent part à des activités bénévoles, sportives, qui sont elles aussi une forme de participation. Ainsi, il existe un décalage entre la participation des jeunes attendues par les pouvoirs publics et la participation effective des jeunes qui peut prendre des formes diverses et non-institutionnelles. Dans son article *La participation à la vie publique des jeunes en*

³⁵ « Préambule - Parlements, forums et conseils de jeunes : sept regards sur la situation européenne », *Cahiers de l'action*, N°2, 2005, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, p.4

³⁶ Sandra Hoibian et al., « Moral, état d'esprit, et engagement citoyen des jeunes en 2022 », Injep notes & rapports, septembre 2022, p. 5

³⁷ *Ibid.* p. 6

Europe publié en 2011, Manfred Zentner se demande si le pouvoir public accepte toutes les formes de participation et sa réponse est négative. En effet, selon lui, le pouvoir public rejette les formes de participation qu'il n'a pas initié lui-même. Il affirme ainsi : « *En conséquence, s'il lance cette invitation à participer, l'establishment en définit les règles et, par là même, précise en quoi consiste la participation. C'est la raison pour laquelle certains critiquent les formes de participation institutionnalisées, affirmant qu'elles ont pour seul but d'occuper les enfants et les jeunes afin que l'on puisse les contrôler. Et, quand des jeunes tentent de sortir de ce cadre, il est fréquent qu'ils ne soient pas jugés assez mûrs pour prendre des initiatives* »³⁸.

Il semble donc exister un fossé entre le pouvoir public et la participation de la jeunesse. Ce fossé est notamment explicité dans l'ouvrage intitulé *Une jeunesse sacrifiée* de Tom Chevalier et Patricia Loncle. Ces derniers examinent la vie quotidienne des jeunes, leur engagement et leur perception des enjeux politiques. À travers des portraits spécifiques, ils mettent en lumière une méfiance croissante de certains jeunes envers les représentants élus car ils considèrent que ces représentants ne les écoutent pas et négligent leur avenir³⁹. Cette désillusion politique se manifeste par divers moyens, tels que leur style de vie, l'abstention lors des élections, ou encore leur participation à des mouvements radicaux. Ces observations découlent également de la faible inclusion des jeunes dans les initiatives publiques, ce qui les pousse à développer leurs propres actions et canaux d'engagement politique, rompant ainsi avec l'image traditionnelle de jeunes passifs. Le manque de reconnaissance conduit à des formes de participation informelles ou éloignées des structures institutionnelles.

Ainsi, l'ensemble de ces considérations témoignent de la dynamique actuelle de la participation des jeunes et des politiques qui l'entourent. Le département de la Loire cherche donc à rompre cette dynamique en « allant vers » les jeunes comme nous l'avons dit plus tôt. Pour cela le Département veut partir des besoins, des envies, des revendications des jeunes pour, ensuite, mettre en place des politiques jeunesse qui leur ressemblent et leur conviennent. Pour nourrir cette démarche, nous avons décidé d'aller sur le terrain pour recueillir la parole des jeunes et comprendre leurs demandes. Il est important pour nous de faire le lien entre nos lectures académiques et la réalité du terrain. C'est d'autant plus le cas que, dans ce projet, nous nous adressons à une jeunesse dont on ne connaît pas le territoire et qui est en partie rural.

³⁸ Manfred Zentner, « Focus – La participation à la vie publique des jeunes en Europe », *Informations sociales*, N°165-166, 2011, pp.46-49

³⁹ Tom Chevalier et Patricia Loncle, *Une jeunesse sacrifiée ?* PUF, Paris, 2021, p.47.

2) Les jeunes en milieu rural

Dans notre groupe de travail, peu d'entre nous connaissaient les territoires préfigurateurs de notre mission Firminy et Forez-Est. Nous avons donc fait diverses recherches pour mieux connaître les caractéristiques de ces secteurs. Firminy est une commune urbaine de densité moyenne située à 12 kilomètres de Saint-Étienne. En ce qui concerne la communauté de communes de Forez-Est est composée de 42 communes qui sont pour la grande majorité considérées comme des communes rurales par l'INSEE.

Avant de nous rendre sur le terrain, il nous a donc semblé utile d'approfondir les problématiques qui pouvaient exister dans les territoires ruraux. En effet, en tant que jeunes étudiants à Lyon, il était nécessaire que nous décentrions notre regard et que nous analysions les réalités des jeunes de milieux ruraux. Camille Peugny, dans son essai *Pour une politique de la jeunesse*⁴⁰ nous invite d'ailleurs à ne pas assimiler la jeunesse aux jeunes étudiants. Selon l'INSEE en 2019, les étudiants et stagiaires ne représentaient que 40 % des 18-25 ans⁴¹.

Ainsi, la mission que nous a confiée le département de la Loire représente un double défi : la tranche d'âge est large et les territoires sur lesquels se trouvent ces jeunes sont divers et sont pour une bonne partie des territoires ruraux. Les jeunes des territoires ruraux ont tendance à être invisibilisés, pourtant leurs conditions de vie et leurs problématiques spécifiques doivent être intégrées aux politiques publiques. Dans son ouvrage *Les gars du coin*, Nicolas Renahy affirme d'ailleurs « Les jeunes ruraux, lorsqu'ils sont pris en considération (et qu'ils ne sont pas perçus uniquement comme des "ploucs"), apparaissent comme le négatif de leurs homologues urbains : moins formés, moins cultivés... »⁴².

Il est donc central que nous portions une attention particulière aux territoires ruraux de notre mission. Les jeunes de la Loire ne doivent pas être appréhendés seulement sous le prisme de leur âge mais également sous le prisme du territoire dans lequel ils grandissent. Cette attention portée au milieu rural doit être d'autant plus importante quand on étudie le cas des jeunes femmes des milieux ruraux. En effet, ces dernières sont soumises à des problématiques bien particulières.

La question du genre chez les jeunes venant de milieux ruraux n'a été traitée que récemment en sciences sociales. Yaëlle Amsellem-Mainguy a publié sur le sujet *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural* en 2021⁴³. La parole des jeunes filles en milieu rural est bien plus difficile à saisir car, comme nous le rappelle l'auteure dès l'introduction, ce sont surtout les garçons qui sont

⁴⁰ Camille Peugny, *Pour une politique de la jeunesse*, Paris, Le Seuil, coll. « République des idées », 2022.

⁴¹ « Une photographie du marché du travail en 2019 – Activité, emploi et chômage en 2019 et en séries longues | Insee ».

⁴² Nicolas Renahy, *Les gars du coin*, Paris, la Découverte, 2005, p. 19

⁴³ Yaëlle Amsellem-Mainguy, *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2021

visibles dans les milieux ruraux, ils se retrouvent plus facilement à l'extérieur que certains groupes de filles. Ainsi les discours et les politiques sont souvent construits autour de ces jeunes garçons visibles des milieux ruraux mais cela invisibilise donc tout le reste des jeunes des milieux ruraux et notamment les filles. Nous devons donc être vigilants à ce point dans la mission que nous menons pour le département de la Loire.

Yaëlle Amsellem-Mainguy a mené une enquête avec des entretiens et des observations avec des jeunes filles de 14 à 28 ans, de classes populaires et de petites classes moyennes. Dans ces enquêtes il ressort notamment qu'une pression particulière pèse sur les jeunes filles des milieux ruraux où les rôles de genre traditionnels peuvent être fortement ancrés, limitant les aspirations des filles en matière d'éducation et de carrière. Les attentes sociales peuvent également être plus restrictives pour les filles que pour les garçons. Ainsi, beaucoup de jeunes filles sont contraintes de s'éloigner de leur maison pour aller au lycée et intégrer un internat mais parallèlement, elles culpabilisent de ne plus pouvoir aider leur mère dans les tâches domestiques. Il pèse donc un poids particulier sur les jeunes femmes de milieu rural, et beaucoup d'entre elles s'adaptent « *en redessinant leurs aspirations professionnelles à l'aune des possibilités familiales et du territoire* ». ⁴⁴ Beaucoup d'entre elles se dirigent vers des formations de services à la personne et leur insertion dans le monde professionnel par la suite est marquée par de l'incertitude et de la pénibilité avec notamment des périodes d'intérim et des conditions de travail difficiles. Les jeunes filles de milieu rural sont donc confrontées à des défis spécifiques à leur situation et qui ne sont pas toujours pris en compte. Il est donc important de trouver un moyen "d'aller vers" elles et de recueillir leur parole.

Un autre aspect intéressant de l'ouvrage de Yaëlle Amsellem-Mainguy est que de nombreuses jeunes femmes ont affirmé lors de son enquête qu'elles se sentaient moins considérées que les jeunes des villes notamment concernant l'accès aux loisirs. Dans les milieux ruraux, les filles sont souvent exclues des sociabilités qui ont lieu dans les cafés, sur les terrains de football ou encore des clubs de chasse et pêche. Les enquêtées ont alors souligné qu'il n'y avait "rien", "personne" dans leur lieu d'habitation. Il est alors nécessaire de se rapprocher de plus grandes villes pour avoir accès à des activités culturelles mais elles font face à un grand manque de transport.

Les jeunes venant des milieux ruraux, et en particulier les jeunes femmes, sont confrontés à des défis qui leur sont propres et qu'il ne faut pas oublier de prendre en compte dans les politiques jeunesse. Ces jeunes sont confrontés à un manque de transport, à un manque de loisirs, à un manque de mobilité sociale... L'ensemble de ces recherches nous ont permis de mieux cerner les problématiques de ces jeunes et les défis auxquels ils font face.

⁴⁴ Yaëlle Amsellem-Mainguy, *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2021

3) Mise en application de la méthodologie des sciences sociales dans nos enquêtes de terrain

Il était donc important pour nous de faire le lien entre nos connaissances académiques, nos recherches et le terrain de notre projet. Aller à la rencontre des jeunes de Firminy et de Forez-Est était un moyen pour nous de mettre en perspective nos recherches mais aussi de les confronter et de les comparer avec nos lectures.

Nous avons donc choisi la méthode de l'entretien dans un premier temps pour rencontrer des jeunes. Dans notre cursus, nous avons déjà réalisé des entretiens mais aucun d'entre nous ne l'avait fait avec ce type de public. Nous avons directement saisi l'importance d'adapter notre démarche et notre posture en fonction de la personne que nous avons en face de nous. L'enjeu était double : un entretien avec un jeune est différent d'un entretien avec un adulte et un entretien avec un jeune de 11 ans est aussi bien différent d'un entretien avec un jeune de 25 ans. Nous devions donc complètement revoir notre manière de faire en fonction du jeune que nous avions devant nous.

A nouveau, pour nous orienter, nous avons réalisé des recherches littéraires à ce sujet. L'ouvrage *Enquêter sur la jeunesse* de Yaëlle Amsellem-Mainguy et Arthur Vuattoux publié en 2018 nous a beaucoup aidé. En effet le chapitre 3, intitulé « Réaliser des entretiens avec des jeunes », nous a guidé dans notre démarche. Ce chapitre rappelle notamment l'importance de bien préparer les entretiens en amont pour avoir une bonne approche : « *Trouver des personnes qui acceptent de répondre, expliquer sa démarche, soigner sa présentation de soi et la manière dont on présente l'enquête sont des conditions essentielles à la bonne réussite de l'entretien* »⁴⁵. De plus, ce chapitre nous rappelle qu'en réalité les jeunes sont plutôt habitués à avoir des discussions en face à face avec des adultes qui leur posent des questions, cela leur arrive dans le cadre scolaire avec des professeurs, des conseillers d'orientation, dans le cadre professionnel avec des demandes de stage notamment et aussi dans le cadre médical⁴⁶. Ainsi, les auteurs nous rappellent que l'objectif premier est bien d'expliquer au jeune que notre démarche est différente de ces formes de discussion qu'il peut avoir au quotidien et que ses réponses resteront confidentielles.

Lors de la préparation de ces entretiens nous avons aussi eu l'opportunité de rencontrer Céline Michelland, une designer d'innovation sociale qui a une approche pédagogique en donnant un pouvoir d'action aux usagers, qui nous a aidé dans cette démarche. Grâce à sa profession, elle effectue régulièrement des entretiens avec un public très varié. Cette rencontre nous a permis de cadrer nos futures immersions sur le terrain en élaborant une grille d'entretien et elle nous a surtout permis de voir « au-delà » des entretiens classiques où l'enquêteur pose des questions sur le sujet qui l'intéresse et l'enquêté répond. Elle nous a notamment parlé de l'importance du contexte dans lequel on sera

⁴⁵ Yaëlle Amsellem-Mainguy et Arthur Vuattoux, *Enquêter sur la jeunesse*, Armand Colin, 2018, pp.81-93

⁴⁶ *Ibid.*

quand on interrogera les jeunes, il est important que l'on réfléchisse en amont aux mots utilisés, aux vêtements, à l'image que l'on renvoie... Céline Michelland nous a aussi notifié qu'il était important de s'intéresser aux intérêts de la personne pour les mettre à l'aise et pour pouvoir ensuite parler avec elle des sujets qui intéressent notre projet. Enfin, elle nous a aussi donné l'idée de créer des « cartes à réaction » qui sont des visuels partagés avec le jeune interrogé et qui représentent des projets ou des politiques concrètes qui ont pu être mis en place et le faire réagir. Le but ici est de dynamiser l'échange, de rompre avec le caractère trop formel d'un entretien et aussi de faire parler un jeune sur des projets qui peuvent sembler abstraits sans images. L'utilisation d'images que nous avons sélectionnées en amont constitue déjà un biais dans l'entretien mais elles étaient d'une grande utilité pour faire réagir le jeune sur un sujet pour lequel il n'a pas forcément instinctivement des choses à dire.

La question des biais et de la neutralité a aussi été un sujet de discussion entre nous. En effet, nous occupons une place ambivalente dans le sens où nous sommes nous même dans la catégorie d'âge visée par le projet que nous menons. Nous nous sommes questionnés sur la posture que nous devons avoir en tant que jeunes qui interrogeons des jeunes. Un paradoxe est rapidement ressorti : le fait d'être jeune peut être un avantage car cela peut être plus facile de créer un lien et nous pouvons plus facilement saisir la réalité des enquêtés, mais cela peut aussi être un inconvénient car il est encore plus difficile de garder une certaine neutralité dans l'entretien et il ne fallait pas non plus que notre position d'enquêteur soit intimidante pour le jeune interrogé. La lecture de l'ouvrage *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales* de Romy Sauvyre publié en 2013 nous a aidé sur cette question de la neutralité, dans son ouvrage elle affirme : « *Le plus important n'est pas forcément d'atteindre cette neutralité, mais de tenter de s'en approcher le plus possible et de la prendre pour objectif à atteindre.* »⁴⁷. Tendre vers la neutralité permet de limiter les biais et l'auto-censure de l'enquêté, elle indique ainsi : « *La confiance de l'enquêté progresse à mesure qu'il ne lit aucun jugement sur votre visage : il se livre alors plus volontiers, sans freins et sans crainte. Vous obtenez ainsi un discours plus complet et plus fiable* »⁴⁸.

Nous en sommes alors arrivés à la conclusion que, en tant que jeunes qui interrogeons des jeunes, nous devons faire de cette caractéristique un atout qui nous aide à mettre en confiance le jeune tout en gardant une certaine distance pour que les réponses obtenues soient complètes et ne soient pas trop influencées par le contexte.

Nous avons pu mettre en application l'ensemble de ces réflexions lorsque nous avons rencontré des jeunes en novembre 2023 à la *Maison pour tous* et au *Centre Social Le Soleil Levant* de Firminy. Nous avons pu interroger six jeunes qui avaient entre 11 et 14 ans. Lors de ces entretiens nous avons, dans un premier temps, joué avec eux, nous leur avons aussi posé des questions sur leur vie, leurs centres d'intérêt. Ensuite, afin que nos entretiens ne soient pas trop formels, nous avons

⁴⁷ Romy Sauvyre, *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales*, 2013, p. 62

⁴⁸ *Ibid.* p. 62

adopté une démarche semie-directive en posant des questions à trous du type : « la MJC pour moi c'est ... ». Cela permettait de faciliter l'échange avec eux. Certaines réponses étaient assez marquantes puisque l'un des jeunes nous a répondu : « la MJC pour moi c'est la maison ». Bien que le nombre de jeunes interrogés était assez réduit, les échanges avec eux nous ont permis d'avancer dans nos réflexions. En effet, il en est ressorti qu'il est important pour eux d'avoir des liens avec des personnes de confiance, ils parlaient notamment des animateurs du *Centre Social*. L'un des jeunes a aussi explicitement dit qu'il aimerait rencontrer des élus pour leur dire ce dont les jeunes ont besoin. Ainsi, ces entretiens nous ont permis de comprendre que les jeunes, si on prend le temps de les écouter et si on leur pose les bonnes questions, ont des choses à dire et des idées concrètes pour prendre part aux décisions qui les concernent.

Il est tout de même important de noter que nous n'avons pas interrogé un grand nombre de jeunes car nous nous sommes heurté à la difficulté du terrain. En effet, malgré différentes requêtes, appels, mails, nous n'avons pas pu réaliser un grand nombre d'entretiens. Ces derniers ne sont donc pas nécessairement représentatifs, cependant, ils nous ont tout de même permis de mieux saisir la réalité des jeunes de notre terrain et ils nous ont permis de faire le lien entre nos recherches académiques et le public visé par notre projet.

IV. Comment alors inclure les jeunes dans la conception des politiques jeunesse ?

1) Construire une politique jeunesse

La construction des politiques jeunesse en France a été un processus complexe et parfois tumultueux, comme le souligne Camille Peugny dans son essai *Pour une politique de la jeunesse*⁴⁹. En effet, dès les premières décennies du XXe siècle, l'idée émerge que la jeunesse pourrait être l'objet d'une politique spécifique, bien que cette considération soit souvent liée aux domaines tels que le sport plutôt qu'à la jeunesse en tant que telle. Camille Peugny nous explique alors que la question fondamentale qui se posait était celle de savoir si la jeunesse devait être l'objet d'une politique étatique distincte. Certains estimaient qu'il n'existait pas de problèmes spécifiques à la jeunesse, mais plutôt des aspects de problèmes plus généraux. Cette approche a conduit à une accumulation de dispositifs divers, destinés à différentes catégories de jeunes, formant ce que l'on pourrait qualifier de "millefeuille" de politiques publiques. Malheureusement, cette multiplicité de dispositifs a souvent rendu le système difficile à comprendre, tant pour les jeunes que pour les professionnels du secteur, comme l'a illustré la crise sanitaire récente.

Les politiques jeunesse mises en place en France sont donc, selon lui, insuffisantes voire inefficaces. Il plaide ainsi pour une approche plus cohérente et philosophiquement fondée de la jeunesse dans l'élaboration des politiques publiques. Il est nécessaire de débattre de ce que représente le temps de la jeunesse, tant individuellement que collectivement, afin de construire un système plus simple et universel reposant sur des principes clairs.

De plus, la société française se trouve dans une situation paradoxale où elle célèbre des valeurs de méritocratie et d'autonomie individuelle, mais où la réalité sociale limite souvent les opportunités pour les jeunes, en particulier dans le domaine de l'éducation et de l'emploi. En outre, les jeunes et les politiques qui les concernent sont très souvent liées à la famille. Par exemple, les bourses allouées aux étudiants sont versées en fonction des ressources de la famille. Camille Peugny critique donc cette méthode et pense qu'il devrait y avoir une "défamiliarisation" des politiques jeunesse afin de lutter, notamment, contre les inégalités entre les jeunes.

L'essai de Camille Peugny plaide donc pour l'élaboration de politiques jeunesse plus efficaces et équitables pour les générations futures. L'auteur appelle à revoir le système français des politiques jeunesse. L'objectif du département de la Loire est bien moins large et vise davantage à trouver un moyen de recueillir la parole des jeunes mais l'ouvrage de Camille Peugny nous a permis de réfléchir

⁴⁹ Camille Peugny, *Pour une politique de la jeunesse*, Paris, Le Seuil, coll. « République des idées », 2022.

de manière plus large à la manière dont ont été construites et dont fonctionnent les politiques jeunesse françaises et les pistes d'améliorations possibles que nous pourrions prendre en compte dans notre travail pour le département.

2) Penser la participation et l'engagement autrement

Ainsi, comme nous l'avons vu précédemment, les jeunes participent et sont engagés. Cependant, cette participation et cet engagement ne sont ni classiques, ni purement politiques mais plutôt informels et non-uniformes. Les politiques publiques à destination de la jeunesse semblent donc devoir s'adapter et penser ces deux concepts autrement⁵⁰.

En effet, derrière le mot « participation » peuvent se cacher plusieurs significations. Nous avons souvent tendance à réduire la participation à la simple « participation politique » par le vote, la participation à de conseils de quartier... Il en est de même pour l'engagement, il n'est pas seulement politique, il ne correspond pas nécessairement à l'engagement dans un parti ou dans une collectivité. Patricia Loncle identifie plusieurs formes de participation : civique, politique, associative. Selon elle, la participation des jeunes peut être formelle comme informelle, correspondre à la participation à un conseil de jeunes ou à une initiative associative⁵¹.

Ainsi, une nouvelle conception de la participation et de l'engagement semble émerger dans les politiques jeunesse dans l'objectif de mobiliser les jeunes, quelles que soient leurs caractéristiques sociales. Karine Tilly Jean-Joseph décrit par exemple un Salon Urbain de proximité dans lequel les jeunes sont invités à prendre la parole de façon non-institutionnelle : les jeunes peuvent faire discours classiques ou alors le faire avec l'art urbain comme le rap, et d'autres écoutent simplement. Ce salon est décrit comme un « micro forum démocratique »⁵², qui recherche des formes « novatrices »⁵³ d'expression et de participation. Le Salon Urbain de proximité devient alors le lieu de l'expression, dans lequel les jeunes participent à la vie de leur collectivité, dans une ambiance conviviale et informelle. Stéphanie Guillemard et Karinne Guilloux montrent en effet que les dispositifs trop formels ont tendance à mettre certains jeunes de côté, ainsi les formes de participation informelles amènent les jeunes à participer et à se mobiliser⁵⁴.

L'accompagnement des jeunes par des acteurs associatifs, extérieurs aux institutions politiques est également loué⁵⁵. Guillemard et Guilloux insistent sur le rôle des professionnels de la

⁵⁰ Stéphanie Guillemard et Karinne Guilloux, « Jeunesse : participation formelle et informelle », dans Patricia Loncle (dir.), *Jeupart 1 rapport d'analyse*, EHESP, 2014, pp.1-95

⁵¹ Patricia Loncle, *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*, L'Harmattan, Paris, 2008

⁵² Karine Tilly Jean-Joseph, « Paroles de jeunes dans un Salon Urbain de Proximité ». *Spécificité*, N°4, 2011, pp. 120.

⁵³ *Ibid.* p.119.

⁵⁴ Guillemard et Guilloux, « Jeunesse ... », art. cit.

⁵⁵ *Ibid.*

jeunesse pour inciter les jeunes à participer et pour les accompagner dans cette démarche. Les « Neuj'pro », rencontres nationales des professionnels et des élus de la jeunesse, illustrent cette volonté d'intégrer les différents acteurs de la jeunesse aux politiques jeunesse. Ces rencontres permettent aux professionnels de la jeunesse de s'exprimer et de montrer comment ils peuvent accompagner les jeunes dans leur engagement citoyen (formel ou informel)⁵⁶. En effet, en organisant notre agora mobile, nous avons pu observer le rôle clef des animateurs. C'est eux qui ont motivé les jeunes à se déplacer, et durant la journée ils étaient de véritables référents et personnes de confiance pour les jeunes. De plus, c'est grâce à la coopération avec les acteurs du territoire que nous avons pu organiser la journée, notamment les professionnels de la jeunesse.

Il est aussi important de souligner que des jeunes ne souhaitent pas participer activement (ou participer tout court) et que cela est tout à fait acceptable. Cela est illustré dans le texte de Karine Tilly Jean-Joseph⁵⁷ : des jeunes sont présents, mais ne prennent pas la parole, ils écoutent simplement ceux qui s'expriment.

Ainsi, les concepts de participation et d'engagement semblent tout à fait pensés autrement. Les jeunes ne doivent plus s'adapter à la politique et venir à elle, c'est cette dernière qui va vers eux, qui essaie (en y parvenant, ou pas) de les comprendre et de s'adapter à eux. Les jeunes ne sont plus ceux qui doivent faire le premier pas. En effet, leur mobilisation peut s'appuyer sur de nouveaux acteurs : les acteurs associatifs. La participation et l'engagement ne sont alors plus des concepts très étroits, ils regroupent des façons de faire très différentes : un jeune qui participe est désormais simplement un jeune qui fait entendre sa voix.

3) Les instances existantes : points positifs, points négatifs, conseils

Quelles sont alors les façons de recueillir la voix des jeunes ? Le Département de la Loire nous a confié la mission de trouver un moyen d'intégrer les jeunes dans la conception des politiques jeunesse. Ainsi, une des premières étapes de notre travail a été la phase de parangonnage, afin de prendre connaissance des différentes instances de récolte de la parole de jeunes existantes.

Nos recherches nous ont montré que beaucoup de collectivités ont pour objectif d'intégrer les jeunes dans les décisions publiques et la conception des politiques jeunesse et ce, via des instances différentes. Le Conseil de Jeunes semble très populaire dans les collectivités, et il existe sous des formes et à des échelles différentes. Le Conseil Municipal des Jeunes de La Buisse réunit, par exemple, des jeunes du CM2 à la 4^{ème}, qui sont élus. Le Conseil est encadré par la mairie et les sujets

⁵⁶ « Neuj'Pro », dans le site web de Neuj'Pro, <https://neupro.fr/>, consulté le 15 mars 2024.

⁵⁷ Tilly Jean-Joseph, « Paroles de jeunes... », art. cit.

des réunions sont décidés par la mairie, en lien avec problématiques de la commune⁵⁸. Le Conseil Départemental des jeunes de Gironde, quant à lui, ne réunit que des collégiens, élus eux-aussi⁵⁹. Le Parlement Libre des Jeunes en région Rhône Alpes est, lui, un parlement pour les jeunes de 18 à 30 ans, animé par les jeunes eux-mêmes et initié par une association (AequitaZ)⁶⁰. Ainsi, on observe une grande diversité de conseils de jeunes. Mais les conseils de jeunes ne sont pas les seules formes de participation adoptées par les collectivités. Dans certains cas, la parole des jeunes est récoltée de façon ponctuelle, ne nécessitant ainsi pas d'engagement régulier de la part des jeunes. Le collectif d'association Rivages organise par exemple des rencontres entre jeunes et élus, dans le but de permettre l'échange entre les deux parties et donc de permettre aux jeunes s'exprimer et de faire entendre leur voix⁶¹. L'exemple du Forum Transpyrénéen de la jeunesse est également parlant : il s'agit d'un forum annuel, réunissant des jeunes de plusieurs régions (françaises, espagnoles ou d'Andorre) pour échanger sur l'économie de la Montagne⁶².

Ainsi, nos recherches nous ont montré qu'il existait beaucoup de façon de récolter la parole des jeunes. Mais notre deuxième interrogation a alors tout naturellement porté sur l'efficacité de ces instances : ces instances permettent-elles que la parole des jeunes soit écoutée et prise en compte dans l'élaboration des politiques publiques ?

Nos recherches nous ont montré que chaque instance possède ses qualités et ses défauts. Cependant, les conseils de jeunes sont les instances les plus critiquées dans la littérature. Michel Koebel dénonce par exemple l'instrumentalisation politique de ces derniers. En effet, selon lui, les conseils de jeunes peuvent servir de trophée pour les élus locaux, ils s'en serviraient pour montrer qu'ils veulent donner la parole aux jeunes alors que cela ne constituerait qu'un argument de campagne, pour bien se faire voir par les médias et par les citoyens⁶³. Plusieurs sociologues⁶⁴, critiquent également l'utilité réelle de ces conseils. En effet, les jeunes ne sont pas toujours écoutés, ni libres de choisir les thématiques qu'ils veulent aborder. Samir Hadj Belgacem donne l'exemple d'un

⁵⁸ « Qu'est-ce que le conseil municipal des jeunes ? », dans le site web de la ville de la Buisse, <https://labuisse.jimdo.com/je-participe/le-conseil-municipal-des-jeunes/qu-est-ce-qu-un-cmj/>, consulté le 07 avril 2024.

⁵⁹ « Conseil Départemental des Jeunes - CDJ », dans le site web du département de Gironde, <https://www.gironde.fr/jeunesse/conseil-departemental-des-jeunes-cdj>, consulté le 07 avril 2024

⁶⁰ « Parlement libre des jeunes », dans le site web d'Aequitaz, <https://www.aequitaz.org/projets/parlement-libre-des-jeunes/>, s.d., consulté le 08 avril 2024.

⁶¹ « Les rencontres Elus-Jeunes », dans le site web de Rivages, <https://www.collectif-rivages.fr/les-rencontres-elus-jeunes/#:~:text=Dans%20le%20cadre%20des%20actions.le%20p%C3%B4le%20Jeunesse%20de%20RIVAGES>, consulté le 08 avril 2024

⁶² « 3e édition du Forum Transpyrénéen de la Jeunesse », dans le site web de Jeunes en Nouvelle-Aquitaine, <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/actualite/3e-edition-du-forum-transpyreneen-de-la-jeunesse>, consulté le 08 avril 2024

⁶³ Michel Koebel, « La préoccupation de la jeunesse comme ressource politique », dans Alain Vulbeau (dir.), *La jeunesse comme ressource*, 2001, pp.39-63

⁶⁴ Patricia Loncle, « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action politique », *Sociologie*, Vol. 2, 2001, pp.129-147; Samir Hadj Belgacem, « Reconquérir la jeunesse des cités ? Enjeux et contradictions d'un Conseil Local des Jeunes dans une municipalité communiste », *Mouvement*, N°85, 2016, pp.95-103.

conseil local de jeunes dans une cité. Il dépeint un conseil dans lequel les jeunes ont des thématiques imposées. Lorsque les jeunes choisissent d'aborder d'autres sujets (la relation jeunes / police dans la cité), ils ne sont plus écoutés et sont jugés, la situation devient alors conflictuelle entre les élus et les jeunes. Les jeunes ne se sentent donc pas écoutés, ni considérés comme légitimes à parler de sujets sérieux⁶⁵. C'est également ce que reporte Patricia Loncle lorsqu'elle étudie le conseil local de la jeunesse à Metz. Elle rapporte notamment la parole d'un jeune élu au conseil : « Les élus nous ont énormément déçus, tous les trucs qui ont été proposés, à chaque fois, il y avait quelque chose qui était nul. En gros, nous, on était de la merde, on ne savait pas réfléchir »⁶⁶. Ce sentiment de ne pas être écouté ni légitimé a conduit des jeunes à rompre leur engagement dans le Conseil.

Ainsi, il est important de noter que Conseil de Jeunes et récolte de la parole des jeunes ne vont pas nécessairement de pair. En effet, il ne suffit pas que des jeunes participent au Conseil pour qu'ils soient écoutés et que leurs avis influencent les politiques de la ville. Les élus doivent être prêts à écouter et à prendre en compte cette parole.

De plus, Michel Koebel met en lumière les difficultés de ces conseils de jeunes, notamment sa capacité à établir le discours entre élus et électeurs. En effet, l'un des objectifs principaux des conseils de jeunes est de permettre un aller-retour entre les jeunes élus (au sein de leur établissement scolaire) et les autres jeunes. Cependant cet objectif n'est que très rarement atteint, par manque de collaboration de la part des enseignants⁶⁷. Une des autres difficultés majeures des conseils de jeunes est celle de mobiliser des acteurs divers. En effet, comme le dit Bourdieu, « la jeunesse n'est qu'un mot »⁶⁸, elle n'est pas uniforme, elle est hétérogène, composée de nombreux profils sociaux. Il n'est pas tâche aisée de trouver les outils pour mobiliser des jeunes de tous horizons. Demoulin et Bacqué étudient les Conseils Citoyens (ces derniers sont comme les Conseils de Jeunes mais pour tous les âges, au sein d'une même localité) et montrent justement la difficulté de ce genre de dispositif à mobiliser les populations qui ne sont pas habituées à participer. Les jeunes constituent notamment une des catégories les plus difficiles à mobiliser. Ils soulignent également la difficulté des conseils à mobiliser les citoyens sur le temps long⁶⁹.

Les Conseils de Jeunes sont alors souvent critiqués. C'est pourquoi, dès le début de notre projet, nous avons écarté la possibilité de faire un Conseil de Jeune. Cependant, nous avons pris en compte ces critiques car elles pointent les difficultés que rencontrent toutes les instances de récolte de la parole des jeunes.

Une critique qui est également souvent prononcée est celle de la lisibilité. En effet, lors de l'évènement organisé par le Département le 12 janvier, nous avons eu l'occasion d'échanger avec des

⁶⁵ Hadj Belgacem, « Reconquérir la jeunesse des cités ?... », art. cit.

⁶⁶ Loncle, « La jeunesse au local », art. cit. p.135.

⁶⁷ Koebel, « La préoccupation de la jeunesse ... », art. cit., p.46.

⁶⁸ Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit, 1984. éd. 1992, pp.143-154.

⁶⁹ Jeanne Demoulin et Marie-Hélène Bacqué, « Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ? », *Participation*, n°24, pp.5-25

jeunes et de leur demander leur avis sur les politiques jeunesse entreprises par leur département. Lors de ces échanges, une étudiante de 20 ans nous a dit : « Y’a beaucoup de choses qui sont organisées mais on ne sait jamais quand et quoi. Je suis toujours au courant quand c’est déjà passé. C’est dommage »⁷⁰. La littérature pointe également ce problème de lisibilité et de communication. Le CCAS de La Rochelle fait également ce constat⁷¹ : ce manque de lisibilité nuit à la fonctionnalité des instances et événements que la ville met en place.

Ainsi, à la suite de nos lectures, nous avons établi une liste des points sur lesquels nous devons être attentifs dans la mise en place de notre instance :

1. Faire attention à écouter les jeunes et à faire en sorte de les inclure ensuite dans la conception des politiques publiques ; pas seulement écouter la parole mais réellement faire quelque chose avec.
2. Prendre en compte la jeunesse dans sa globalité, tenter de toujours réunir un groupe représentatif.
3. Ne pas imposer aux jeunes un sujet, les laisser aborder les questions qui les intéressent.
4. Proposer une instance claire, sur laquelle le Département peut communiquer pour que toute la jeunesse puisse y accéder.

Ces trois points ont été un fil rouge dans notre projet, une sorte de trois points capitaux qu’il fallait appliquer coûte que coûte pour que notre instance soit fonctionnelle.

4) Créer une instance de participation de la jeunesse : ce que dit la littérature scientifique

Après avoir fait un état des lieux de ce qui se faisait en matière de politique jeunesse dans les autres collectivités, nous avons cherché des conseils dans la littérature. En effet, seulement regarder ce que font les autres collectivités ne nous semblait pas suffisant pour élaborer une instance fonctionnelle, nous voulions nous appuyer sur de réelles connaissances de terrain.

⁷⁰ Citation tirée d’un enregistrement fait lors de la journée du 12 janvier, pendant l’activité maquette.

⁷¹ Anouk Richard et Willy Paroche, « La jeunesse en difficulté sur le territoire rochelais », Analyse thématique complémentaire à l’analyse des besoins sociaux du Centre communal d’action sociale de la Rochelle, 2017

Un des écrits qui nous a le plus aidé dans l'élaboration de notre instance est le rapport d'étude de 2015 de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Dans ce dernier, Laurent Lardeux définit plusieurs façons de faire participer les jeunes, à un plus ou moins grands degrés⁷² :

- « Consultation ponctuelle » : consulter les jeunes pour un sujet précis, ne constitue qu'une étape dans la création des politiques jeunesse.
- « Évènementiel » : organisation d'évènements ponctuels comme des forums ou des ateliers.
- « Impulsion » : aide financière pour aider les jeunes à réaliser leurs projets.
- « Instances » : conseil de jeunes.
- « Concertation » : concerter le public qui est touché par le sujet de la consultation.
- « Implication » : intégrer les jeunes dans l'élaboration de la politique jeunesse.

Ce panel de possibilité d'implication des jeunes dans l'élaboration de la politique jeunesse nous a permis de savoir ce que l'on voulait mettre en place. Il nous semblait important de mettre en place une instance qui dure et non pas d'organiser un évènement isolé qui n'a pas vocation à se reproduire. Le Département organise déjà des forums et des foires, c'est pourquoi nous voulions vraiment créer un dispositif qui perdurera dans le temps.

Nous avons alors choisi de mêler instance, concertation et implication. Dans l'instance, nous cherchons à garantir la représentation des jeunes et l'échange entre les jeunes et le personnel politique. Ce que nous souhaitons prendre à la concertation, c'est le fait d'intégrer les avis des jeunes dans la politique locale. Enfin, nous souhaitons impliquer les jeunes dans l'élaboration des politiques publiques, faire en sorte qu'ils puissent être acteurs des politiques qui les concernent. Ainsi, nous souhaitons créer un dispositif qui regroupe ces trois concepts.

L'auteur donne des recommandations pour que ces dispositifs soient efficaces⁷³ :

- Mettre en relation les instances et les acteurs du territoire.
- Intégrer les avis des jeunes dans la conception des politiques jeunesse, pas seulement récolter leur parole et ne rien en faire.

Le rapport de Laurent Lardeux nous a alors beaucoup aidé. C'est notamment grâce à lui que nous avons décidé de créer les « agora mobiles ». Ces dernières sont organisées en collaboration avec les acteurs locaux (notamment les MJC) et ont pour vocation de créer le dialogue entre les jeunes et les politiques, de récolter leur avis sur des sujets liés aux politiques jeunesse, et, l'on espère à terme, d'intégrer les jeunes dans la conception des politiques publiques via des groupes de travail assignés à un projet.

⁷² Laurent Lardeux, « Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux », Rapport d'étude de l'Injep, 2015, pp.26-42

⁷³ Lardeux, « Dispositifs de participation des jeunes... », art. cit.

Nous nous sommes ensuite questionnés sur la forme de l'agora mobile et sur comment motiver les jeunes à venir. Lors de nos entretiens, notamment celui à la Maison pour Tous de Firminy, nous avons compris que les animateurs jouaient un rôle clef. C'est ce pourquoi nous avons décidé de les inclure dans nos agoras mobiles, ils sont des personnes de confiance pour les jeunes et savent comment les mobiliser. De plus, grâce à la littérature scientifique, nous avons réalisé que pour faire venir les jeunes, il fallait adopter leurs codes. Dans une étude sur comment récolter la parole des jeunes de quartiers populaires de Toulouse, les auteurs montrent qu'il faut s'adapter aux jeunes et leur proposer des lieux et activités dont ils ont l'habitude⁷⁴. Les auteurs ont notamment organisé des pique-niques et barbecues pour motiver les jeunes à participer. Ainsi, nous avons organisé un goûter dans le temps de l'agora et de communiquer sur ce goûter, afin de faire venir les jeunes, mais également de créer pendant l'agora un moment convivial pendant lequel les jeunes et les élus pourraient échanger autour de la nourriture.

Nous avons notamment décidé d'adopter les techniques de design thinking et recherche-action pour notre agora. En effet, nous souhaitons notre agora modulable, évolutive au gré des besoins et des retours des jeunes. Cette démarche est décrite par Florence Allard-Poesi et Véronique Perret et a pour objectif de « *transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations* »⁷⁵. Cette démarche peut être résumée par ce schéma :

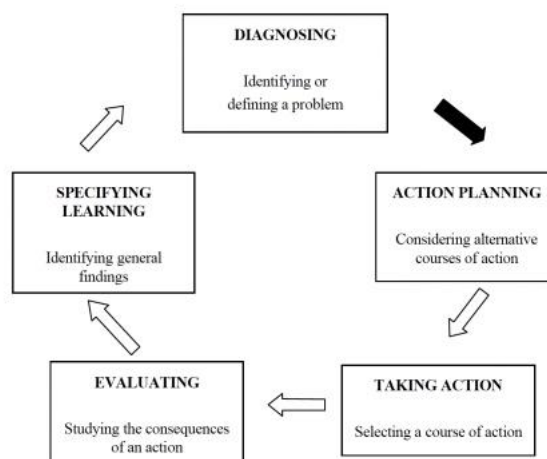


Figure 2. Schéma de recherche-action de Susman⁷⁶

⁷⁴ S. Philippon et al., « Recueillir la parole des jeunes : une recherche-action urbaine dans un quartier populaire de Toulouse », Prisocm, 6 pages, 2022

⁷⁵ Florence Allard-Poesi et Véronique Perret. « La Recherche-Action », dans Y. Giordano (dir.), *Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative*, EMS, 2003, p. 85.

⁷⁶ Michèle Catroux, « Introduction à la recherche-action : modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique », *Les Cahiers de l'APLUIT*, Vol. XXI, N° 3, 2002, p13.

Cette démarche nous a parue alors adéquate : nous ne voulions pas créer l'instance tout seuls, nous voulions intégrer les jeunes dans cette création. La recherche action nous permet alors de faire cela : nous proposons une instance aux jeunes, et selon leur réaction, leurs avis et recommandations, nous l'adaptions, et ainsi de suite !

Grâce à la littérature scientifique, nous avons pu suivre les conseils de chercheurs, et ainsi tenter de mettre en place une instance qui est durable, inclusive et fonctionnelle.

Conclusion

Ce travail de recherche nous a fortement aidé dans notre projet. Grâce à lui, nous avons pu comprendre le rôle du Département, l'enjeu de l'aller vers, saisir l'engagement des jeunes et trouver des conseils pour construire une instance de participation efficace. Pour mener à bien notre projet, il nous a donc été très utile de nous référer à la littérature et aux connaissances académiques qui traitaient de notre sujet. Pour la plupart d'entre nous, utiliser ces connaissances théoriques acquises au fil de nos lectures et plus largement au fil de nos études pour guider un projet concret était une expérience nouvelle et enrichissante.

Nous tenions enfin à remercier Sophie Klopp pour son aide, qui nous a été précieuse pour nos recherches.

Bibliographie

Monographies

AMSELLEM-MAINGUY, Yaëlle, et VUATToux, Arthur, *Enquêter sur la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 2018.

AMSELLEM-MAINGUY, Yaëlle, *Les filles du coin*, Les Presses de Sciences Po, 2021.

BOURDIEU, Pierre, *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit, 1984. éd. 1992.

CHEVALIER, Tom et LONCLE, Patricia, *Une jeunesse sacrifiée ?* PUF, Paris, 2021.

HASSENTEUFEL, Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Collection U, Paris, Armand Colin, 2011.

JANVIER, Roland, « *L'aller-vers* » en travail social : *Une mutation des pratiques et des organisations*, Nîmes, Champ social, 2023.

LONCLE, Patricia, *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*, L'Harmattan, Paris, 2008.

PEUGNY, Camille, *Pour une politique de la jeunesse*, Paris, Le Seuil, coll. « République des idées », 2022.

RENAHY, Nicolas, *Les gars du coin*, Paris, la Découverte, 2005.

SAUVAYRE, Romy, *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales*, Psycho Sup, Paris, Dunod, 2013.

Articles scientifiques

ALLARD-POESI, Florence, et PERRET, Véronique, « La Recherche-Action », dans Y. Giordano (dir.), *Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative*, EMS, 2003, pp. 85-132.

AVENEL, Cyprien. « L'aller-vers : sources et trajectoire. Vers un nouveau modèle de travail social ? », dans « *Aller vers* » : *entre injonction et désir, l'enjeu de la rencontre !*, Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale, Nîmes, Champ social, 2023, pp.21-37.

BOUQUET, Brigitte. « La complexité de la légitimité ». *Vie sociale*, N°8, 2014, pp.13-23.

BRAUN, Sophie, « « Aller vers » : dynamiques et obstacles de la rencontre », dans « *Aller vers* » : *entre injonction et désir, l'enjeu de la rencontre !*, Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale, Nîmes, Champ social, 2023, pp.39-57.

CATROUX, Michèle, « Introduction à la recherche-action : modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique ». *Les cahiers de l'APLIUT*, Vol. XXI, n° 3, 2002, pp.8-20.

DEMOULIN, Jeanne, et BACQUÉ, Marie-Hélène, « Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n°24, 2019, pp.5-25.

DONIER, Virginie, « L'avenir de la décentralisation de l'action sociale », *Revue française d'administration publique* N°156, 2015, pp.1055-64.

DOUILLET, Anne-Cécile. « 6. Les régions face à leur territoire. Les contrats territoriaux, de l'aménagement à la gestion du territoire régional », Sylvain Barone (dir.), *Les politiques régionales en France*, Recherches / Territoires du politique, Paris, La Découverte, 2011, pp.161-79.

DUBASQUE, Didier, « Pourquoi et comment aller-vers ? Comprendre ses propres résistances et trouver un terrain d'entente pour aider les personnes « difficiles à atteindre » », dans « *Aller vers* » : *entre injonction et désir, l'enjeu de la rencontre !*, Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale, Nîmes, Champ social, 2023, pp.16-20.

FRIGOLI, Gilles, « Le rôle du département en tant que chef de file dans le domaine de l'insertion », *Informations sociales*, n°162, 2010, pp.76-84.

FRUCQUET, Pascal, CARASSUS, David, CHABAUD, Didier et MARIN, Pierre, « Politiques publiques de Villes et de Territoires Intelligents : le rôle clé de la gouvernance dans le processus de création de valeur publique », *Gestion et management public*, vol.11, n° 4, 2023, pp.9-33.

GUILLEMARD, Stéphanie, et GUILLOUX, Karinne, « Jeunesse : participation formelle et informelle », dans Patricia Loncle (dir.), *Jeupart 1 rapport d'analyse*, EHESP, 2014, pp.1-95.

GUNTHER, Josiane, GAGNAIRE, Georges et FABIEN, Ariane, « Familles, Ecole, Quartier, quel « Terrain d'Entente » ? », *Alternative Non-Violente*, 2022, pp.14-16.

HADJ BELGACEM, Samir, « Reconquérir la jeunesse des cités ? Enjeux et contradictions d'un Conseil Local des Jeunes dans une municipalité communiste », *Mouvement*, N°85, 2016, pp.95-103.

HBILA, Chafik. « L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ? », *Agora débats/jeunesses* n°69, 2015, pp.73-86.

KOEBEL, Michel « La préoccupation de la jeunesse comme ressource politique », dans Alain Vulbeau (dir.), *La jeunesse comme ressource*, Questions vives sur la banlieue, Toulouse, Érès, 2001, pp.39-63.

LONGLE, Patricia, « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action politique ». *Sociologie*, Vol. 2, 2001, pp.129-147.

OZOUF-MARIGNIER, Marie-Vic, s.v. « Département », dans Romain Pasquier, Sébastien Guigner et Alistair Cole (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, 2020, pp.147-53.

PARISSE, Jordan, et PORTE, Emmanuel, , « Les démarches d'« aller vers » dans le travail social : une mise en perspective », *Cahiers de l'action*, N°59, 2022, pp.9-16.

PHILIPPON, S., DUPRAT, B., et CREMASCHI, M., « Recueillir la parole des jeunes : une recherche-action urbaine dans un quartier populaire de Toulouse », article inédit, s. d.

SAUVADET, François, « Le département, échelon naturel de la proximité », *Administration*, n°277, 2023, pp.80-81.

SIBLOT, Yasmine, « «Adapter» les services publics aux habitants des « quartiers difficiles ». Diagnostics misérabilistes et réformes libérales ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, 2005, pp.70-87.

THOMAS, Olivier, « Peut-on justifier la suppression des départements français ? Une revue de la littérature », *Revue française d'administration publique*, n°154, 2015, pp.505-22.

TILLY JEAN-JOSEPH, Karine, « Paroles de jeunes dans un Salon Urbain de Proximité ». *Spécificité*, N°4, 2011, pp.117-22.

ZENTNER, Manfred, « Focus – La participation à la vie publique des jeunes en Europe », *Informations sociales*, N°165-166, 2011, pp.46-49.

Documents et Sites web officiels

ANDRE Gabriel, BORIOSI Marc, BRISSARD Emanuelle, DEBIÈVE Hélène, JOLY Delphine, et RIONDET Anne-Victoire, « La décentralisation des politiques sociales à l'aune des récentes réformes territoriales : Bilan et perspectives »,

https://inet.cnfpt.fr/sites/default/files/2020-07/la_decentralisation_des_politiques_sociales.pdf, s. d.

FERREIRA, Nelly, « Le département, entre résistance et renaissance », *Vie politique*,

<http://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/278683-le-departement-entre-resistance-et-renaissance-par-nelly-ferreira>, mis en ligne le 22 février 2021, consulté le 07 avril 2024.

HOIBIAN, Sandra, MÜLLER, Jörg, GRUBER, Nicole et MILLOT Charlotte, « Moral, état d'esprit, et engagement citoyen des jeunes en 2022 », Injep notes & rapports, septembre 2022.

LARDEUX, Laurent, « Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux », Rapport d'étude de l'Injep, 2015.

RICHARD, Anouk et PAROCHE Willy, « La jeunesse en difficulté sur le territoire rochelais », Analyse thématique complémentaire à l'analyse des besoins sociaux du Centre communal d'action sociale de la Rochelle, 2017,

https://inet.cnfpt.fr/sites/default/files/2020-07/la_decentralisation_des_politiques_sociales.pdf, consulté le 08 avril 2024.

Jordan Parisse , Maëlle Moalic « La jeunesse dans les politiques des conseils départementaux - INJEP ,laboratoire Arènes ». Consulté le 23 avril 2024.

<https://injep.fr/publication/la-jeunesse-dans-les-politiques-des-conseils-departementaux/>.

[Sans auteur.e précis.e]

« Conseil Départemental des Jeunes - CDJ », dans le site web du département de Gironde, <https://www.gironde.fr/jeunesse/conseil-departemental-des-jeunes-cdj>, consulté le 07 avril 2024.

« Départements : 70% de leurs dépenses pour la santé et l'action sociale », Vie-publique.fr, <http://www.vie-publique.fr/en-bref/288507-departements-70-de-leurs-depenses-pour-la-sante-et-laction-n-sociale>, mis en ligne le 8 mars 2023, consulté le 08 avril 2024.

« Dossier complet – Département de la Loire (42) », Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-42#chiffre-cle-5>, consulté le 20 mars 2024.

« Égalité et citoyenneté : qu'a changé la loi du 27 janvier 2017 ? | vie-publique.fr », 17 mai 2019. <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19444-egalite-et-citoyennete-qua-change-la-loi-du-27-janvier-2017>.

« L'ingénierie territoriale », Collectivites-locales.gouv.fr, <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/lingenierie-territoriale>, s.d., consulté le 7 avril 2024.

« Neuj'Pro », dans le site web de Neuj'Pro, <https://neupro.fr/>, consulté le 15 mars 2024.

« Préambule - Parlements, forums et conseils de jeunes : sept regards sur la situation européenne », *Cahiers de l'action*, N°2, 2005, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

« Qu'est-ce que le conseil municipal des jeunes ? », dans le site web de la ville de la Buisse, <https://labuisse.jimdo.com/je-participe/le-conseil-municipal-des-jeunes/qu-est-ce-qu-un-cmj/>, consulté le 07 avril 2024.

« Rallier les citoyens, relier les territoires : le rôle incontournable des départements », Rapport d'information du Sénat, <https://www.senat.fr/rap/r19-706/r19-706.html>, mis à jour le 3 avril 2023, consulté le 07 avril 2024.

« Tableau de répartition des compétences », Collectivités-locales.gouv.fr, <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/tableau-de-repartition-des-competences>, s. d., consulté le 07 avril 2024.

« 3e édition du Forum Transpyrénéen de la Jeunesse », dans le site web de Jeunes en Nouvelle-Aquitaine, <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/actualite/3e-edition-du-forum-transpyreneen-d-e-la-jeunesse>, consulté le 08 avril 2024.

Sites web privés ou associatifs

ABENSUR, Emmanuelle, « Résistance au changement : comment la surmonter et la transformer en opportunité », Talkspirit, <https://blog.talkspirit.com/resistance-au-changement-comment-la-surmonter/>, mis en ligne le 26 décembre 2023, consulté le 6 avril 2024.

CAZENEUVE, Jean-René, « Situation financière des collectivités territoriales bilan 2022 », s. d. <https://jrcazeneuve.fr/2023/03/07/finances-des-collectivites-territoriales-le-bilan-2022/>, consulté le 08 avril 2024.

JANVIER, Roland, « Aller vers pour aller où ? », *Roland JANVIER .org*, <https://www.rolandjanvier.org/articles/droit-usagers/1531-aller-vers-pour-aller-ou-15-12-2020/>, mis en ligne le 15 décembre 2020, consulté le 07 avril 2024.

[Sans auteur.e précis.e]

« Les rencontres Elus-Jeunes », dans le site web de Rivages, <https://www.collectif-rivages.fr/les-rencontres-elus-jeunes/#:~:text=Dans%20le%20cadre%20des%20actions,le%20p%C3%B4le%20Jeunesse%20de%20RIVAGES>, consulté le 08 avril 2024.

« Parlement libre des jeunes », dans le site web d'Aequitaz, <https://www.aequitaz.org/projets/parlement-libre-des-jeunes/>, s.d., consulté le 08 avril 2024.